Contrôle de magasins d’armes (armureries)

Les magasins d’armes nécessitent des contrôles de sécurité pour les locaux où sont entreposés les armes. Vinçotte contrôle tous les aspects de sécurité pour ce type de locaux.

Your tailor-made solution

Nos experts visitent le lieu où les armes sont entreposées et réalisent 3 types de contrôles :

1. Contrôles administratifs : l’expert vérifie que les documents nécessaires sont présents, corrects et actualisés.
2. Contrôles visuels : l’expert contrôle visuellement les espaces liés à l’armurerie. Cette étape requiert l’accessibilité totale des espaces.
3. Contrôles fonctionnels : l’expert contrôle le bon fonctionnement des installations spécifiques tels que les caméras de surveillance, les alarmes etc.

A l’issue de ces contrôles, vous recevez des rapports rédigés par nos experts.

Your result

Grâce à ce service, vous respectez vos obligations légales tout en garantissant la sécurité de vos collaborateurs.

Please note

Arrêté royal relatif aux armes utilisées par les entreprises, services, organismes et personnes visées par la loi du 10 avril 1990 règlementant la sécurité privée et particulière.

In which situation?

Ce service est destiné aux personnes possédant des lieux où sont entreposés des armes : police, armée, entreprise de sécurité etc.

© Vinçotte 2017